



Maïa Simon (1939-2007) était connue du public pour ses rôles au théâtre, puis au cinéma et à la télévision.

## Un suicide « médicalement assisté »

### L'affaire Maïa Simon

*La comédienne française Maïa Simon meurt le 19 septembre 2007 à Zurich (Suisse), à la suite de l'ingestion d'une dose massive de penthotal.*

*Ce « suicide assisté » a eu lieu grâce à l'intervention d'une association locale, Dignitas, qui se fonde sur la tolérance de la législation suisse en la matière.*

*Il a été largement médiatisé, à l'initiative de Maïa Simon elle-même.*

### Le refus de « L'état de grande dépendance et de déchéance »

Dans une interview diffusée sur RTL peu après l'annonce de sa mort, Maïa Simon se justifie en ces termes : « **Une de mes grandes hantises, c'était l'état de grande dépendance et de déchéance** ».

Elle était atteinte d'un cancer généralisé incurable. Et les soins palliatifs qui lui auraient été prodigués en France pour soulager sa souffrance n'étaient, pour elle, qu'une manière « hypocrite » d'aborder sa fin de vie. Elle est donc entrée en contact avec l'association suisse Dignitas, qui fournit aux mourants les moyens de mettre volontairement fin à leurs jours.

### L'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité

Maïa Simon avait adhéré un an auparavant à l'ADMD, en octobre 2006.

Depuis sa création en 1980, cette association française « n'a cessé d'affirmer que la prise en charge efficace de la douleur s'imposait, même **au risque de précipiter le décès du malade en souffrance**. » Cette approche n'étant pas reconnue en droit français, l'action de l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité consiste notamment :

- à soutenir les professionnels de santé et les familles mis en cause, comme dans l'affaire Vincent Humbert ;
- à orienter les malades qui le souhaitent vers des pays où la législation est plus tolérante envers les pratiques d'euthanasie, comme dans le cas de Maïa Simon.

### Un geste médiatique et politique

Pour Maïa Simon et l'ADMD, la loi française doit évoluer pour que les malades n'aient plus à recourir au « suicide médicalement assisté » à l'étranger. C'est dans ce but que la comédienne avait accordé une longue interview au journaliste Olivier Geay quelques jours avant de se suicider.

L'interview posthume de Maïa Simon s'adressait enfin à tous ceux qui dénoncent le combat de l'ADMD, au nom de leurs convictions religieuses : « Faites ce que vous voulez, mais **n'imposez pas vos opinions à ceux qui n'y croient pas**. »